



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 58154

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la voiture à air comprimé. Récemment un groupe d'ingénieurs motoristes a mis au point une voiture à air comprimé ayant pour objectif de réduire l'effet de serre et la facture de carburant. Ils affirment que ce nouveau véhicule, encore à l'état de prototype mais bientôt commercialisé, serait le mode révolutionnaire alliant lutte contre la pollution et économie d'énergie. En conséquence, il lui demande quelle est sa position sur cette invention et quelle part son ministère prend dans l'élaboration d'un tel projet.

Texte de la réponse

la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au véhicule à air comprimé. Le développement de technologies « propres » dans le secteur automobile est suivi de près par le Gouvernement, notamment dans le cadre du comité interministériel sur les véhicules propres, présidé par le directeur de la prévention des pollutions et des risques, et dont le secrétariat est assuré par le ministère chargé de l'industrie. Les technologies les plus prometteuses peuvent faire l'objet de soutiens divers, soit au niveau de la recherche et du développement, soit en adaptant le cadre réglementaire et fiscal. Le rapport du comité interministériel pour les véhicules propres, disponible sur le site internet du ministère (<http://www.environnement.gouv.fr>), fait le point sur les mesures prises à cet effet. S'agissant plus particulièrement du moteur à air comprimé, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été saisie par le ministère chargé de l'environnement afin de donner son appréciation sur cette technique. Selon les experts de l'ADEME, la principale difficulté de cette technique est son autonomie très réduite, qui serait beaucoup plus faible que celle annoncée par son inventeur. Toutefois, il a été demandé à l'ADEME de maintenir sa veille sur cette technologie et de se tenir à la disposition de son inventeur si toutefois celui-ci souhaitait solliciter son appui technique, voire financier.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58154

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1178

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4642